

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité en	vironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le : 19/02/2019		N° d'enregistrement :
18/02/2019	19/02/2019		F09319P0051
	1. Intitulé du pro	oiet	
Projet Aix golf/La Duranne		7.00	
, ,			
2 Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrag	ge ou du (ou des)	nétitionnaire(s)
	(oo des) mame(s) a oovia	ge oo do (oo des)	permonnume(s)
2.1 Personne physique	D. /		
Nom	Prénom		
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	Aix Golf Académie		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Taille Nicolas, Taille Alexis,	Frederic Taille	
			Conidet à vocanomon bilité limitée
RCS / SIRET 4 0 7 7 1 8 5	5 0 0 0 0 1 2	Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Joigne	z à votre demande l'anr	nexe obligatoire	n°1
2 Catégorio(s) applicable(s) du tablea	u dos souils of suitàres ann	ová à l'ambiele D. 19	22 2 du codo de l'environnement et
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea d	u des seulls et criteres anno imensionnement correspo		22-2 au code de l'environnement et
			s seuils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous-catégorie			utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44 c)	Terrains de golf et aménage	ments associés d'u	ne superficie supérieure à 4 hectares.
	4. Caractéristiques généro	ales du projet	
Doivent être annexées au présent formule	aire les pièces énoncées à	la rubrique 8.1 du	ı formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éventu		ŕ	
Réalisation d' un centre d' entraînement de		e, une zone d' entra	aînement au petit jeu, un parcours 6
trous compact, ainsi qu' un clubhouse resta	urant et un parking.		, , , ,

4.2 Objectifs du projet
Il s'agit du déménagement du centre d'entraînement « Aix Golf », créé en 1987 dans le quartier du jas de bouffan et dont l'activité va cesser à cause du projet d'urbanisation de la ZAC de la Constance. Quelques chiffres : 1000 pratiquants annuels 30% de juniors 12 emplois L'objectif de notre projet est de pérenniser l'activité et de sauvegarder les emplois.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Terrassement et modelage du terrain
Création du système d'irrigation
Ensemencement des zones de jeu (4ha)
Construction d'un Club-house restaurant de 400m2 (voir annexes 9 et 10)
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
L'exploitation sera basé sur notre modèle actuel, il s'agit d'un golf « pour tous » qui accueille des pratiquants de tout âges et tout niveaux et qui répond à un besoin important de formation des golfeurs dans le pays d'Aix.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité environneme Actuellement le projet n'est soumis à au Il pourra l'être dans le futur : - Permis d'aménager ? - Permis de construire, date ?	entale devra être jointe au(x) dossi					
4.5 Dimensions et caractéristiques du p		tion - préciser le				
	eurs caractéristiques		Valeur(s)			
Hangar tondeuse Parking Clubhouse/Restaurant (possibilité sans, Practice Parcours 6 trous * Le plan de masse est encore suceptibl écologiques identifiés. Les valeurs indiq	e de changer en fonction du PLU et		70m ² 76 places + 4 places PMR 400 m ² 18 000 m ² 44 000 m ²			
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>0</u> <u>5</u> ° <u>2</u>	1'30"6E Lat. 43°29'32"9N			
Rue Isaac Newton, 13100 Aix-en- Provence	Pour les catégories 5° a), 6° a), et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	o, Long ° _	_'" Lat°'" _'" Lat°'"_			
			,			
Jo	pignez à votre demande les an	nexes n° 2 à	6			
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non A.7.2 Si oui, décrivez sommairement les						
différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto	orojet et					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF II 930012444 "Plateau d'Arbois - Chaîne de Vitrolles - Plaine des Milles"
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune d'Aix en Provence est couverte par le plan de prévention des risques naturels suivants : - Retrait/gonfflement des argiles 27/06/2012 - Mouvements de terrain 17/05/2001 Plan de prévention des risques technologiques : aucun.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	La zone de projet est située sur une friche agricole, anciennement utilisée pour de la culture intensive fouragère. Possibilité d'y trouver des traces d'intrants agricoles.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		La zone du projet est située à 2,8 km d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR93 12 009 "Plateau de l'Arbois". La zone du projet est située à 10,6 km d'une Zone Spéciale de Concervation (ZSC) FR93 01 605 "Montagne Sainte Victoire".
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		L'implantation du projet impliquera une augmentation des consommations en eau potable et donc indirectement des prélèvements d'eau plus importants. A ce stade, nous n'avons pas à connaissance de l'importance des prélèvements. Présence de la rivière du Vallat en bordure.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		La modification du sol va automatiquement modifier la capacité de drainage. Présence de la rivière du Vallat en bordure.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	Nous ne disposons pas de données à ce sujet.
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	X		En octobre 2018 les enjeux écologiques semblent faibles sur la totalité du projet. En effet, la construction du projet va engendrer une destruction floristique mais la majeur partie de l'aire d'étude est une friche agricole pauvre en diversité végétale avec un intérêt écologique faible. Une ripisylve est présente sur le bord du Vallat, cette ripisylve présente des arbres à propriété pour les chiroptères. Cette ripisylve semble être le seul milieu à enjeu fort, les impacts pourront être évités et les enjeux resteront faible si cette ripisylve n'est pas touchée pendant les travaux et l'exploitation.
			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X		ZNIEFF II 930012444 "Plateau d'Arbois - Chaîne de Vitrolles - Plaine des Milles" Le site d'étude est compris dans cette ZNIEFF II est peut donc impacter les espèces inventorier dans ce zonage. C'est le cas des 8 espèces d'oiseaux déterminantes qui y sont inventoriées et aussi le cas pour le Grand rhinolophe inventorié dans ce zonage. L'aire d'étude peut être une zone de chasse pour ces espèces.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		L'aire d'étude est une friche agricole avec présence de deux anciens bassins de rétention. La construction du projet engendrera donc une consommation d'espaces naturels agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Lors de la phase des travaux le projet pourra être source de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	r 🔲	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		Lors de la phase des travaux le projet pourra être la source de vibrations ponctuelles.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		L'utilisation d'engins de travaux lors de la phase de travaux va automatiquement engendrer des émissions de gaz à effet de serre.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il des effluents ?	X		Les eaux usées du projet seront rejetées dans le réseau d'assainissement existant sur la commune.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv		cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Après une réunion le 19 novembre 2018 les commanditaires ont acceptés de modifier leur plan de masse afin d'éviter les impacts potentiels sur la ripisylve. Aucun défrichement ou autre n'aura lieu dans ce milieu et les parcours de golf 2 et 3 ont été redessinés et décalés pour ne pas empiéter sur cet habitat.

Cette ripisylve représente un habitat naturel à fort enjeu de conservation. Une ripisylve est un milieu qui rend des services écosystémiques et est une source de biodiversité : elle protège les berges contre l'érosion, la ripisylve filtre des polluants, la ripisylve freine le courant d'eau lors des crues, limite les risques d'inondation, la ripisylve constitue une zone de refuge pour la faune.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Au regarde des enjeux identifiés faibles à ce jour, dans le cadre d'un projet d'aménagement de golf vertueux pour l'environnement dans la conception paysagère annoncée, ainsi que l'objectif d'obtention du label de biodiversité, ce projet en apparence ne nous semble pas nécessiter une étude d'impact. En effet, l'habitat dominant est une friche agricole à l'abandon. De plus, les commanditaires de l'étude on acceptés de modifier le projet initial créant une zone de quiétude pour la ripisylve présente en bordure du grand Vallat à la limite de l'aire d'étude stricte.

8. Annexes

- 1	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 localisation du projet par rapport à Aix en Provence

Annexe 2 Aire d'étude

Annexe 3 Zonages ZNIEFF 1 à proximité de l'aire d'étude

Annexe 4 Zonages ZNIEFF 2 à proximité de l'aire d'étude

Annexes 5 et 6 Zonages Natura 2000 à proximité de l'aire d'étude

Annexes 7 et 8 Cartographie des habitats naturels

Annexes 9 et 10 Plan de masse du projet avec et sans clubhouse

Annexe 11 Quelques mots sur le projet Aix golf

9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Eguilles

ECOTONIA EURL

140, rue Cornaline - 21 Les Jajassettes
13510 Eguites

Tel. 04 42 930-97 Pel. 06 61 715 888
ecojamitigo orange, fil www.scalentis.fr
5/ret 433 405 24 180-95 Apre 93200

FILLIPPI GETARD

Kapana able